

Edito

L'enquête publique portant sur la révision du PLU est close

Saluons la mobilisation de très nombreux clamartois qui ont tenu à exprimer librement leurs observations sur ce document qui va conditionner leur vie à Clamart pour plusieurs années.

On saluera tout particulièrement les clamartois en activité qui ont souvent dû prendre sur leur temps de travail pour venir consulter les dossiers en mairie et déposer leurs observations. A croire que pour nos conseillers municipaux les clamartois ne seraient que chômeurs ou retraités... Nos demandes pour multiplier les présences du commissaire enquêteur et pour prolonger les heures d'ouverture de la consultation ont été rejetées...

En dépit de cette limite évidente à l'expression des clamartois sur le futur PLU, quinze cahiers d'enquête ont été remplis signe évident de l'intérêt des habitants pour le devenir de leur commune.

Le travail citoyen n'est pas terminé sur ce sujet.

En effet, la clôture de l'enquête ne signifie pas l'approbation de ce plan.

Voici les étapes qui vont succéder à la clôture de l'enquête pour aboutir à l'approbation du PLU et de son règlement.

Comme vous le savez, la décision a été prise par le conseil municipal de confier cette responsabilité au Conseil du Territoire dont le maire de Clamart est président. Il s'agit donc d'une mission territoriale:

1. Le commissaire enquêteur doit remettre au président du Territoire un rapport détaillé sur les résultats de l'enquête publique présentant les observations des clamartois et ses propres conclusions avec en conclusions des recommandations et des réserves éventuelles. Le délai officiel pour la production de ce rapport est de un mois, donc début juillet prochain. Nous demandons dès à présent au Territoire de publier ce rapport sur son site sans retard. Il devrait être aussi consultable sur le site officiel de Clamart et au service d'urbanisme de la mairie.
2. Selon les conclusions du rapport et selon sa propre appréciation le Conseil du Territoire (à la demande de la commune) pourra apporter des modifications au projet de PLU ou maintenir son projet. Il pourra aussi tenir compte des observations des personnes publiques associées (c'est à dire les représentants de communes voisines, du département, de l'Etat, des Chambres de Commerce, de l'artisanat, des associations agréées, etc...). Vous aurez déjà noté, si vous avez ouvert cette rubrique sur le site de la mairie, les observations intéressantes du préfet et de la Chambre de Commerce...

Mais le Conseil du Territoire (à la demande de la commune) peut passer outre les recommandations, voire les réserves et maintenir son projet...

3. La décision du Conseil Territorial qui devrait intervenir en juillet, août ou début septembre sera communiquée au Préfet qui dispose de deux mois pour exercer son « contrôle de légalité ». Ce dernier peut ne faire aucune observation, adresser quelques recommandations au Territoire pour lui demander d'apporter certaines corrections ou bien déférer la délibération et le dossier du PLU au Tribunal Administratif qui décidera de la légalité ou non de la décision territoriale.

4. Ce délai de deux mois est aussi le délai durant lequel les citoyens et les associations qui estiment que le futur PLU ne correspond pas à leurs préoccupations (et conduirait à dégrader la qualité de la vie dans la commune) peuvent introduire un recours amiable auprès du Territoire ou (et) un recours contentieux auprès de Tribunal Administratif.

Ainsi que vous pouvez le constater les étapes qui restent à franchir jusqu'à l'approbation sont importantes et votre vigilance doit demeurer active. Nous ne manquerons pas de vous alerter et de vous appeler à réagir si cela s'avère nécessaire.

« UN TOUR DE CLAMART » avec VAC

« Clamart attire chaque année de nouvelles familles. Principal argument pour les néo-clamartois : **l'agrément du cadre de vie à proximité de la forêt.** » (Clamart-infos juin 2016)

Mais l'agrément de ce cadre de vie est le fruit d'un combat permanent.

Depuis plus de 40 ans, VAC a constamment travaillé afin de le préserver et l'améliorer en concertation mais aussi trop souvent en conflit avec toutes les municipalités successives, et cela grâce à ses nombreux adhérents et amis, véritables vigies dans tous les quartiers.

Aujourd'hui, cette vigilance active doit s'accroître car vous pouvez constater que « les projets immobiliers » se multiplient sans aucune attention aux riverains, sans aucune anticipation de l'impact sur l'environnement et lorsqu'il y a prétendument concertation, celle-ci est détournée, voire interrompue.

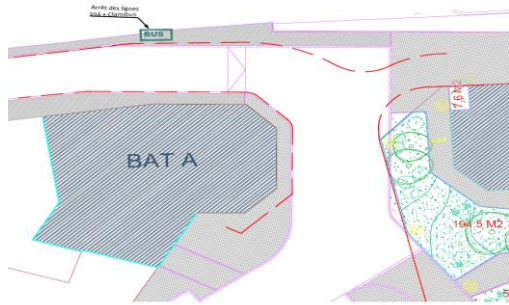
Fidèle à sa devise « d'une densification maîtrisée respectueuse des habitants actuels et futurs », VAC propose « **un tour de Clamart des grands projets** » à sa façon :

Quartier Centre : une densification maîtrisée est possible en concertation préalable avec tous les habitants dans le respect des riverains, dans le respect du bien public (voierie, stade), avec des études sérieuses d'impact des projets sur la circulation des eaux souterraines et pluviales. L'agrément du cadre de vie à proximité de la forêt impose **que le stade Hunebelle demeure un stade voué aux sports de plein air pour la population** et ne soit pas transformé en centre commercial et de loisirs à but lucratif énergivore (activités « indoor » nécessitant éclairage et aération permanente) et qui, avec les 2 niveaux de parkings souterrains conduiraient à un ouvrage béton enterré d'une profondeur d'environ 20 m soit l'équivalent de la hauteur d'un immeuble RDC + 6 étages !!!

VAC attend la concertation promise sur ce projet...

Le conseil municipal du 15 juin dernier a voté le déclassement, sans enquête publique, de la partie de voierie dissimulée derrière d'imposantes palissades allée de Meudon (ancien parking) et avenue Franklin Roosevelt (entrée de l'ancienne piscine). La parcelle de **l'ancienne piscine** ne suffirait donc pas au « futur projet immobilier » ou s'agirait-il de décisions mal préparées par des textes pour le moins ambigus ?

Quartier Gare : une densification raisonnée sur l'ancienne friche SNCF est possible autour de la future gare de la ligne 15 et la concertation doit reprendre ne serait-ce que pour revoir l'emplacement d'une future école. Mais il faut respecter la demande des usagers et des riverains de retrouver l'ancienne place arborée de la gare SNCF avec ses espaces sécurisés de circulation, c'est possible même durant les travaux de la SGP. En outre, **tout projet doit d'abord respecter le caractère multimodal du lieu (train, métro, peut-être tram, voitures vélos, piétons dont il faut sécuriser la cohabitation).** VAC continuera à s'opposer au lotissement de la place et à tout déclassement et cession de partie de la voirie.



Croquis : angle de la rue de Fleury et de l'av. J. Jaurès dans le projet actuel d'occupation de la place de la gare.

Que restera-t-il de cette place???

Quartier de l'I3F : absolument rien ne justifie la démolition de ces immeubles qui viennent d'être réhabilités et qui ne nécessitent pas un nouveau projet de réhabilitation. La quasi-totalité des habitants s'y trouvent bien et en apprécient l'emplacement avec de superbes points de vue et ne demandent qu'une chose : « arrêtez de laisser planer la menace d'une future démolition de nos appartements ».

Le long de la 906 : il y a certes beaucoup à faire le long de cette voie et c'est une réflexion d'ensemble qu'il faut mener avec les habitants sans les séparer les uns des autres. VAC propose qu'avec les riverains, soit établi de manière rigoureuse un recensement des activités et des bâtiments qui peuvent et doivent demeurer ; ainsi chacun pourra envisager le futur sereinement. Certes, la rénovation du carrefour routier du Petit Clamart est nécessaire mais des petites fleurs suffiront-elles à faire oublier l'intense circulation de ce carrefour mal conçu dès l'origine ? VAC sollicite une concertation d'ensemble avec des projets diversifiés et durables incluant des activités productives, la seule perspective de logements et de commerces dans ce carrefour par exemple est-elle viable ?

Quartier Soleil levant : deux enquêtes publiques ont lieu jusqu'au 7 juillet prochain. **Nous appelons les clamartois à participer à ces deux enquêtes** dont le détail figure sur le site

Officiel de Clamart et sur les panneaux d'affichage. Il s'agit de modifications apportées à deux projets de la précédente municipalité, ayant déjà fait l'objet de deux déclarations d'utilité publique (DUP) en 2010, de part et d'autre de la RD 906, terrain rue du Midi, rue du Champ Faucillon et terrain rue du Soleil Levant, rue JB Clément.

Les modifications auraient pour but de promouvoir la mixité sociale (?) et l'équilibre financier des projets, c'est à dire passer de 100% de logements aidés à 30% (minimum légal pour bénéficier d'une DUP). Et pour ce qui est de l'équilibre financier passer d'un total pour les deux projets de 125 à environ 172 logements, soit près de 40% de majoration.

Il est paradoxalement soutenu dans les deux dossiers que « l'offre de logements sociaux à Clamart reste en deçà de la demande... A ce jour plus de 2400 demandes ne sont pas satisfaites... le projet de réalisation de logements sociaux a ainsi pour objet de répondre aux demandes croissantes de logements locatifs à loyer modérés. ». Il s'agit aussi de façon contradictoire d'améliorer l'offre de logements en accession car « ...le marché privé a pris du retard. ». Pourtant on sait par de nombreuses études que le retard porte essentiellement sur le logement intermédiaire dont il n'est jamais question dans les projets clamartois...

VAC n'oublie ni **le quartier d'Arménie**, où il faut se préparer à une nouvelle enquête publique ni les **alentours du Campus de Trivaux La Garenne**, où une nouvelle opération immobilière se fera à l'emplacement des anciennes écoles, ni toutes les zones pavillonnaires « protégées » jusqu'à ce qu'un promoteur jette son dévolu sur le terrain assez grand de votre voisin vendeur (sauf si le projet initial du PLU est sérieusement modifié sur ce point).

Quant au **projet Bouygues de 47 logements rue des Carnets**, le permis de construire semble avoir été accordé en avril dernier sur des bases curieuses, voire contradictoires. C'est en cours de vérification. Des riverains ont adressé des recours.

Continuez à nous alerter concernant ces divers projets et opérations sur les éléments nouveaux qui apparaîtraient au cours des prochaines semaines et sur d'autres projets ou opérations que nous ne mentionnons pas. Pour cela, en raison de la prochaine période des congés, utilisez de préférence les messages par mail ou à défaut pas courrier postal.

VAC vous souhaite cependant de bonnes vacances et vous donne rendez-vous le samedi 3 Septembre à son stand au Forum des Associations - Stade Hunebelle.

Nous avons besoin de votre appui, votre adhésion à l'association est la garantie de notre indépendance !

vous pouvez remplir ce bulletin ou imprimer celui qui se trouve sur notre site : <http://vivreaclamart.free.fr>

Adhésion(s) Renouvellement pour _____ personnes
 Nom(s) : _____ Prénom (s) : _____
 Adresse : _____ Bât : _____ Escalier : _____
 Profession : _____ Tél. : _____ Courriel : _____

Cotisation 2015:

-Minimum : 10 €, si vous le pouvez, versez 15 € ou plus, par virement :
 CCP la Source 3343471 Y ou par chèque à l'ordre de : Vivre à Clamart
 A retourner à : VIVRE A CLAMART, 10 rue Fauveau – 92140 Clamart

